

## 167116 - Qu'est ce qui est préférable pour elle : se marier ou consacrer sa vie au service de ses père et mère âgés?

---

### question

Qu'est ce qu'une musulmane de 21 ans doit préférer : se marier ou consacrer sa vie au service de ses père et mère âgés et de ses frères encore jeunes et ayant besoin de son appui financier pour leur éducation?

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Nul doute que la piété filiale fait partie des plus grands chapitres de la bienfaisance, des plus larges portes d'accès au paradis. Abdoullah ibn Massoud (P.A.a) dit: **« J'ai interrogé le Messager d'Allah (Bénédition et salut soient sur lui) en lui disant: ô Messager d'Allah! Quelle est la meilleure action? Il dit: prier à l'heure. Je lui ai dit: puis quoi? Il dit : bien traiter ses père et mère. Je lui ai dit: puis quoi? Il dit: combattre dans le chemin d'Allah.»** (rapporté par al-Boukhari, 2782 et par Mouslim,85). Voir la réponse donnée à la question n° [145627](#).

Si la piété filiale constitue une des plus larges portes d'entrée au paradis qui marque l'obtention de l'agrément d'Allah Très haut, nul doute que l'acquisition de la chasteté et de la protection morale de soi-même font aussi partie des choses dont tout un chacun doit s'occuper. Ceci est surtout vrai pour les jeunes qui restent les plus exposés aux tentations et doivent craindre leurs conséquences.

Il me semble à la lumière de nombreuses expériences qu'il n'y a aucune incompatibilité entre les deux choses mentionnées dans la question car il est possible de les concilier.

Prendre soin des père et mère de manière à satisfaire leurs besoins, et leur réserver un bon traitement, ne vous impose pas, ô auteur de la question, de leur consacrer votre vie ou de laisser échapper l'occasion de vous marier alors que vous êtes encore jeune. Tout ce que

vous avez à faire c'est d'examiner la nature des besoins de vos père et mère. S'ils ont besoin de vos services puisqu'ils ne peuvent plus s'occuper d'eux-mêmes et que vos jeunes frères ne peuvent le faire, eux-mêmes non plus, tout ce que vous avez faire dans ce cas est de vous choisir un mari qui vous permettrait de vous occuper d'eux. Au lieu de choisir un mari qui va vous éloigner de votre pays, trouvez vous un mari de la localité que vous habitez. Plus son domicile est proche de chez vos père et mère, plus cela vaudrait mieux. Aussi vous serait il plus facile de passer les voir chaque fois qu'ils auront besoin de vous pour vous occuper de leurs affaires. Choisissez un mari généreux et magnanime prêt à vous y aider et ne vous en empêche pas.

Cela dit, la gestion de leur affaires ne nécessite souvent pas plus qu'un passage quotidien, même quand ils sont très âgés. En tout état de cause, il s'agit là de détails que vous pouvez gérer apparemment avec aisance, si Allah vous le facilite. S'ils ont besoin d'une aide financière pour eux -mêmes ou pour vos deux frères, vous pouvez vous en occuper dans la mesure de vos capacités. Si vous êtes une travailleuse, vous pouvez leur consacrer une partie de votre salaire ou rémunération. Vous pouvez formuler avec votre mari la condition de ne pas vous empêcher de travailler et d'aider votre famille. Si après votre mariage, votre soutien pour eux baisse, peut être Allah leur ouvrira-t-Il d'autres portes de subsistance et de bien qui compensent la baisse de votre apport.

S'ils ne peuvent pas prendre en charge les frais d'éducation de vos jeunes frères, même avec les aides reçues d'autres sources que vous, il me semble que l'intérêt de votre ménage, la nécessité de vous mettre à l'abri du besoin passe avant l'aide à apporter à vos frères pour leur instruction.

Sachez qu'Allah aide le fidèle croyant aussi long temps qu'il aidera son frère dans la foi. Que dire alors de vous quand vous tenez scrupuleusement à aider vos père et mère en plus de vos frères. Nous croyonsfortement qu'Allah Très haut ne vous privera pas de son aide et assistance et qu'il vous soulagera après tout souci et vous aménagera uneheureuse issue après toute difficulté. A ce propos Allah très haut dit: **«Puis quand elles atteignent le terme prescrit, retenez-les de façon convenable, ou séparez-vous d'elles de**

**façon convenable; et prenez deux hommes intègres parmi vous comme témoins. Et acquittez-vous du témoignage envers Allah. Voilà ce à quoi est exhorté celui qui croit en Allah et au Jour dernier. Et quiconque craint Allah, il lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par [des moyens] sur lesquels il ne comptait pas. Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit. Allah atteint ce qu'Il Se propose, et Allah a assigné une mesure à chaque chose ..»**

(Coran,65:2-3).

Allah le sait mieux.